Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_12-DE

Bordereau de signature

DCM_01122025_12

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	03/12/2025	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	04/12/2025	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	05/12/2025	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_12-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 20

Le lundi 1er décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, David EGASSE (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Christophe LAINÉ, Yves LE GALL (pouvoir à Sébastien CHANCEREL), Michel MERCIER, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND (pouvoir à Sandrine LELIEVRE)

Secrétaire de séance : Madame Isabelle L'HOMME

2025-01/12-12 Affaires foncières/Les Noës/Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AE n°20

Monsieur Daniel PRODHOMME, Adjoint en charge de la voirie et de l'Environnement, présente ce qui suit.

La commune a été sollicitée par Monsieur Marc NALPAS Marc afin de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle « Section AE n° 20 » dont la Commune de DOMLOUP est propriétaire au lieu-dit « Les Noës ».

Monsieur NALPAS est propriétaire des parcelles « Section AE n° 77 et 18 » souhaite faire l'acquisition d'une partie de la parcelle « AE n° 20 » pour une superficie d'environ 63 m².

Selon les dispositions de l'article 1311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de France Domaine ont été sollicités, afin qu'ils donnent leur avis sur la valeur vénale du bien.

France Domaine a estimé, compte tenu qu'il s'agit d'emprises situées en zone A dans le cadre d'une restructuration parcellaire, la valeur vénale de ce bien en fourchette basse, au prix de 1 €/m², assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_12-DE

La Commune propose d'effectuer cette cession de terrain au prix de 1.10 € TTC le m².

Vu l'avis de France Domaine
Vu l'intérêt pour la commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AE n° 20 à Monsieur Marc NALPAS, pour une surface de 63 m², au lieu-dit Les Noës, au prix de 1.10 € le m², selon le plan descriptif joint en annexe.
- ✓ **Précise** que les frais de géomètre seront partagés par les deux parties et que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents actes notariés et tout document se rapportant à cet objet.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance
Isabelle L'HOMME

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_12-DE

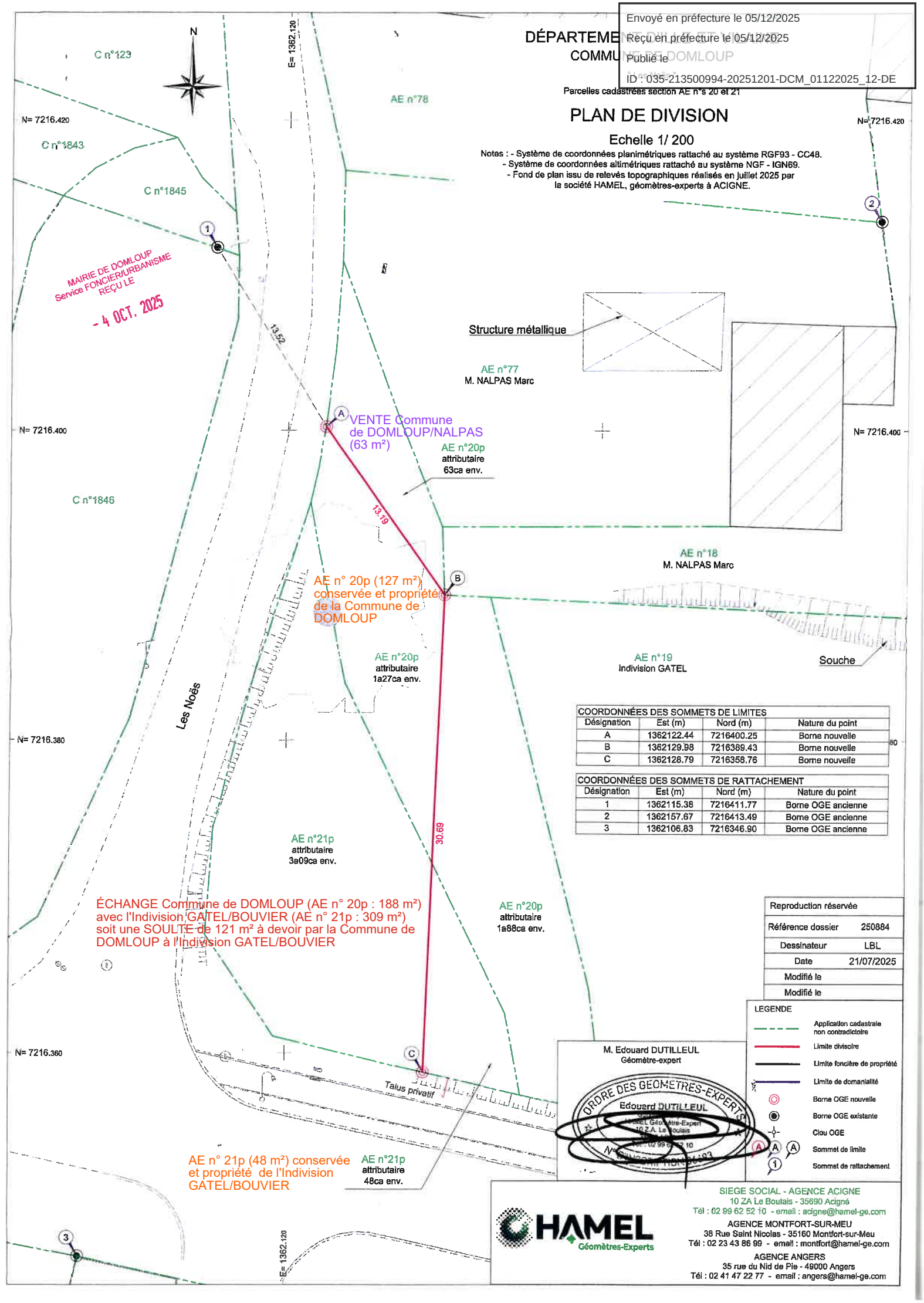
DÉPARTEME
COMMU DOMLOUP

Parcelles cadastrées section AE n°s 20 et 21

PLAN DE DIVISION

Echelle 1/ 200

Notes : - Système de coordonnées planimétriques rattaché au système RGF93 - CC48.
- Système de coordonnées altimétriques rattaché au système NGF - IGN69.
- Fond de plan issu de relevés topographiques réalisés en juillet 2025 par la société HAMEL, géomètres-experts à ACIGNE.



COORDONNÉES DES SOMMETS DE LIMITES			
Désignation	Est (m)	Nord (m)	Nature du point
A	1362122.44	7216400.25	Borne nouvelle
B	1362129.98	7216389.43	Borne nouvelle
C	1362128.79	7216358.76	Borne nouvelle

COORDONNÉES DES SOMMETS DE RATTACHEMENT			
Désignation	Est (m)	Nord (m)	Nature du point
1	1362115.38	7216411.77	Borne OGE ancienne
2	1362157.67	7216413.49	Borne OGE ancienne
3	1362106.83	7216346.90	Borne OGE ancienne

Reproduction réservée	
Référence dossier	250884
Dessinateur	LBL
Date	21/07/2025
Modifié le	
Modifié le	

LEGENDE
- Application cadastrale non contradictoire
- Limite divisoire
- Limite foncière de propriété
- Limite de domanialité
- Borne OGE nouvelle
- Borne OGE existante
- Clou OGE
- Sommet de limite
- Sommet de rattachement

M. Edouard DUTILLEUL
Géomètre-expert

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS
Edouard DUTILLEUL

HAMEL Géomètres-Experts
SIEGE SOCIAL - AGENCE ACIGNE
10 ZA Le Boulais - 35690 Acigné
Tél : 02 99 62 52 10 - email : acigne@hamel-ge.com
AGENCE MONTFORT-SUR-MEU
38 Rue Saint Nicolas - 35160 Montfort-sur-Meu
Tél : 02 23 43 86 99 - email : montfort@hamel-ge.com
AGENCE ANGERS
35 rue du Nid de Pie - 49000 Angers
Tél : 02 41 47 22 77 - email : angers@hamel-ge.com